

Conférence de presse annuelle

Jeudi, 3 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

La libre circulation des personnes est vitale pour notre prospérité

Patrick Odier, vice-président d'economiesuisse

Mesdames et Messieurs,

Nos entreprises accèdent pratiquement sans discrimination au marché intérieur européen et à ses 490 millions de consommateurs. Chaque jour 1 milliard de francs sont échangés avec l'UE et 1 franc sur 3 de notre PIB est réalisé dans l'UE. Ces dix dernières années, les échanges commerciaux ont progressé de 6% par an. C'est dire s'il est absolument vital de consolider et développer les accords bilatéraux avec notre grand voisin.

Accord sur la libre circulation au cœur du dispositif

L'accord sur la libre circulation des personnes, en vigueur depuis 6 ans, constitue la pierre angulaire du dispositif. Il est un élément indispensable au développement de nos entreprises et contribue de manière prépondérante à la prospérité de notre pays, au maintien et à la création d'emplois en Suisse, pour les Suisses.

L'accord, conclu pour une période initiale de sept ans, échoit le 31 mai 2009. Il sera prolongé pour une durée indéterminée, sauf avis contraire de la Communauté européenne ou de la Suisse. C'est à l'Assemblée fédérale qu'il appartiendra de décider de sa reconduction par arrêté fédéral susceptible d'être soumis à référendum. L'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie, qui ont adhéré à l'UE le 1er juillet 2007, peut elle aussi faire l'objet d'un référendum facultatif. En cas de refus, c'est l'édifice tout entier des accords bilatéraux qui pourrait s'écrouler. Pourtant, au regard des avantages de taille que notre pays a retirés de l'accord sur la libre circulation, tant sa reconduction que son extension tombent sous le sens.

Accès à une main-d'œuvre indispensable

La libre circulation est vitale à plusieurs égards. En tout premier lieu car, pour des raisons démographiques, nos entreprises manquent autant de spécialistes que de personnel moins qualifié. Aujourd'hui, un travailleur sur quatre est de nationalité étrangère, une proportion qui atteint même les 40% pour les cadres. Place financière, industrie des machines, chimie, pharma, horlogerie, hôtellerie et

agriculture : tous les secteurs ont besoin de la libre circulation. A titre d'exemple, entre mi-2002 et mi-2006, 5'458 ressortissants de l'UE ont été engagés par des banques et des assurances. Mais la libre circulation ne fonctionne pas à sens unique. Plusieurs milliers de nos concitoyens ont trouvé un emploi ces trois dernières années dans l'UE.

La libre circulation, un détonateur de croissance

Les effets positifs de la libre circulation ne se limitent pas au seul marché du travail. Ils concernent l'économie toute entière. Le Conseil fédéral et les partenaires sociaux sont unanimes : la reprise économique n'aurait pas été aussi forte et durable sans la libre circulation des personnes. Cette formidable impulsion devrait se poursuivre avec l'intégration des pays de l'Est dans l'UE. A elle seule, elle devrait engendrer à moyen terme une hausse supplémentaire exceptionnelle du PIB suisse de 0,2 à 0,5 %, soit 1 à 2 milliards de francs, dont près de la moitié résultera de la libre circulation des personnes.

Immigration, emplois, salaires: bilan positif pour la libre circulation

La libre circulation est très positive en termes de marché du travail et de croissance. Elle modifie aussi en profondeur la composition de la population étrangère vivant en Suisse. Le nombre de ressortissants de l'UE 27/AELE a ainsi augmenté de plus de 3%, alors que celui des citoyens d'autres États, comme la Serbie, la Bosnie ou la Turquie, a diminué. Parmi les ressortissants de l'UE, les plus fortes hausses concernent les Allemands, les Portugais, les Français et les Anglais. L'immigration en provenance des États d'Europe de l'Est qui ont adhéré à l'UE en 2004 est plutôt modérée, comme en témoigne le bilan de la première année¹ : 57 % seulement des autorisations de séjour de longue durée (permis B) ont été sollicitées, principalement dans les secteurs à forte activité saisonnière comme l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie ou le tourisme.

Soyons clairs sur un point essentiel : la libre circulation n'a provoqué aucun phénomène d'immigration massive, ni de pression sur les salaires ou de tourisme social. Tels sont les faits après 6 années d'expérience. Les mesures d'accompagnement fonctionnent à satisfaction. Des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires et ce, pour trois raisons. En premier lieu, la libre circulation n'est pas une porte ouverte à tout un chacun. Il faut un contrat de travail valide ou exercer une activité indépendante pour en bénéficier. Deuxièmement, les étrangers n'ont pas remplacé les Suisses. Les secteurs qui ont connu un fort afflux de main-d'œuvre étrangère ont également créé davantage d'emplois pour les salariés suisses. En équivalent plein temps, quelques 180 000 emplois ont vu le jour en 2006 et 2007. D'une manière générale, le chômage a fortement reculé ces dernières années pour atteindre 2.6 %², l'un des taux les plus bas en Europe. Et enfin, les salaires n'ont pas été revus à la baisse, au contraire. Les salaires les moins élevés ont même globalement progressé plus que la moyenne, soit de plus de 3% depuis 2002.

De nouveaux partenaires, en toute sécurité

Il s'agit maintenant d'accueillir deux nouveaux partenaires qui ont rejoint l'UE le 1er janvier 2007, à savoir la Bulgarie et la Roumanie. La Suisse a négocié un deuxième protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes. A compter de son entrée en vigueur, la Suisse maintiendra pendant 7 ans des restrictions d'accès au marché du travail : contingents, priorité aux travailleurs indigènes, contrôle préalable des salaires et des conditions de travail. Ces mesures s'appliqueront aussi aux prestations de service transfrontalières de durée limitée dans plusieurs secteurs tels que la construction, le second œuvre, l'horticulture, la sécurité et le nettoyage industriel. A la fin de cette période transitoire, une clause de sauvegarde entrera en vigueur. Des contingents pourront ensuite être réintroduits pendant 3 ans en cas d'afflux migratoire supérieur à la moyenne en provenance de

¹ De juin 2006 à mai 2007

² Taux désaisonnalisé, fin 2007

Bulgarie et de Roumanie. Au final, ce n'est donc pas avant 2019 au plus tôt que la libre circulation agira pleinement. Seuls les travailleurs possédant un contrat de travail pourront bénéficier de la libre circulation. Le « tourisme social » ou une hausse de la criminalité sont exclus.

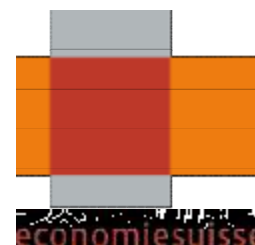
Bulgarie et Roumanie : des marchés d'avenir

L'extension des accords bilatéraux et de la libre circulation des personnes offre aux entreprises suisses un accès privilégié à des marchés en plein essor. La Bulgarie et la Roumanie affichent des taux de croissance de 5 - 6 % en moyenne annuelle depuis 2001. Et, depuis leur adhésion à l'UE, la demande de biens et de services de qualité s'est encore accrue. Nos entreprises en ont déjà profité. J'en veux pour preuve que les échanges entre notre pays et les deux nouveaux membres de l'UE ont augmenté de 15% en moyenne par an dans les cinq dernières années. Rappelons aussi que la Suisse a enregistré avec les pays d'Europe de l'Est un excédent commercial de près de 2 milliards de francs en 2007. Le volume d'échange avec ces pays est d'ailleurs supérieur à celui avec la Chine.

Confirmer les accords bilatéraux, une évidence

Nous avons ainsi passé en revue les retombées positives de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'enjeu dépasse toutefois son champ d'application. Les accords bilatéraux sont en effet pour la plupart liés sur le plan juridique par la clause guillotine. En cas de refus de reconduire ou d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes, d'autres accords bilatéraux essentiels pourraient être remis en cause. La voie bilatérale, qui a fait ses preuves et a été plébiscitée à plusieurs reprises en votation populaire, serait menacée, avec des conséquences difficilement mesurables pour l'économie suisse.

Poursuivre la voie bilatérale en reconduisant et en étendant l'accord sur la libre circulation des personnes est donc tout simplement une nécessité. Les milieux économiques vont s'engager avec force et détermination en faveur des accords bilatéraux en cas de référendum.



Conférence de presse annuelle

Jeudi, 3 avril 2008

Seul le discours prononcé fait foi

La libre circulation des personnes est vitale pour notre prospérité

Patrick Odier, vice-président d'economiesuisse

Mesdames et Messieurs,

Nos entreprises accèdent pratiquement sans discrimination au marché intérieur européen et à ses 490 millions de consommateurs. Chaque jour 1 milliard de francs sont échangés avec l'UE et 1 franc sur 3 de notre PIB est réalisé dans l'UE. Ces dix dernières années, les échanges commerciaux ont progressé de 6% par an. C'est dire s'il est absolument vital de consolider et développer les accords bilatéraux avec notre grand voisin.

Accord sur la libre circulation au cœur du dispositif

L'accord sur la libre circulation des personnes, en vigueur depuis 6 ans, constitue la pierre angulaire du dispositif. Il est un élément indispensable au développement de nos entreprises et contribue de manière prépondérante à la prospérité de notre pays, au maintien et à la création d'emplois en Suisse, pour les Suisses.

L'accord, conclu pour une période initiale de sept ans, échoit le 31 mai 2009. Il sera prolongé pour une durée indéterminée, sauf avis contraire de la Communauté européenne ou de la Suisse. C'est à l'Assemblée fédérale qu'il appartiendra de décider de sa reconduction par arrêté fédéral susceptible d'être soumis à référendum. L'extension de l'accord à la Roumanie et à la Bulgarie, qui ont adhéré à l'UE le 1er juillet 2007, peut elle aussi faire l'objet d'un référendum facultatif. En cas de refus, c'est l'édifice tout entier des accords bilatéraux qui pourrait s'écrouler. Pourtant, au regard des avantages de taille que notre pays a retirés de l'accord sur la libre circulation, tant sa reconduction que son extension tombent sous le sens.

Accès à une main-d'œuvre indispensable

La libre circulation est vitale à plusieurs égards. En tout premier lieu car, pour des raisons démographiques, nos entreprises manquent autant de spécialistes que de personnel moins qualifié. Aujourd'hui, un travailleur sur quatre est de nationalité étrangère, une proportion qui atteint même les 40% pour les cadres. Place financière, industrie des machines, chimie, pharma, horlogerie, hôtellerie et

agriculture : tous les secteurs ont besoin de la libre circulation. A titre d'exemple, entre mi-2002 et mi-2006, 5'458 ressortissants de l'UE ont été engagés par des banques et des assurances. Mais la libre circulation ne fonctionne pas à sens unique. Plusieurs milliers de nos concitoyens ont trouvé un emploi ces trois dernières années dans l'UE.

La libre circulation, un détonateur de croissance

Les effets positifs de la libre circulation ne se limitent pas au seul marché du travail. Ils concernent l'économie toute entière. Le Conseil fédéral et les partenaires sociaux sont unanimes : la reprise économique n'aurait pas été aussi forte et durable sans la libre circulation des personnes. Cette formidable impulsion devrait se poursuivre avec l'intégration des pays de l'Est dans l'UE. A elle seule, elle devrait engendrer à moyen terme une hausse supplémentaire exceptionnelle du PIB suisse de 0,2 à 0,5 %, soit 1 à 2 milliards de francs, dont près de la moitié résultera de la libre circulation des personnes.

Immigration, emplois, salaires: bilan positif pour la libre circulation

La libre circulation est très positive en termes de marché du travail et de croissance. Elle modifie aussi en profondeur la composition de la population étrangère vivant en Suisse. Le nombre de ressortissants de l'UE 27/AELE a ainsi augmenté de plus de 3%, alors que celui des citoyens d'autres États, comme la Serbie, la Bosnie ou la Turquie, a diminué. Parmi les ressortissants de l'UE, les plus fortes hausses concernent les Allemands, les Portugais, les Français et les Anglais. L'immigration en provenance des États d'Europe de l'Est qui ont adhéré à l'UE en 2004 est plutôt modérée, comme en témoigne le bilan de la première année¹ : 57 % seulement des autorisations de séjour de longue durée (permis B) ont été sollicitées, principalement dans les secteurs à forte activité saisonnière comme l'agriculture, la restauration, l'hôtellerie ou le tourisme.

Soyons clairs sur un point essentiel : la libre circulation n'a provoqué aucun phénomène d'immigration massive, ni de pression sur les salaires ou de tourisme social. Tels sont les faits après 6 années d'expérience. Les mesures d'accompagnement fonctionnent à satisfaction. Des mesures supplémentaires ne sont pas nécessaires et ce, pour trois raisons. En premier lieu, la libre circulation n'est pas une porte ouverte à tout un chacun. Il faut un contrat de travail valide ou exercer une activité indépendante pour en bénéficier. Deuxièmement, les étrangers n'ont pas remplacé les Suisses. Les secteurs qui ont connu un fort afflux de main-d'œuvre étrangère ont également créé davantage d'emplois pour les salariés suisses. En équivalent plein temps, quelques 180 000 emplois ont vu le jour en 2006 et 2007. D'une manière générale, le chômage a fortement reculé ces dernières années pour atteindre 2.6 %², l'un des taux les plus bas en Europe. Et enfin, les salaires n'ont pas été revus à la baisse, au contraire. Les salaires les moins élevés ont même globalement progressé plus que la moyenne, soit de plus de 3% depuis 2002.

De nouveaux partenaires, en toute sécurité

Il s'agit maintenant d'accueillir deux nouveaux partenaires qui ont rejoint l'UE le 1er janvier 2007, à savoir la Bulgarie et la Roumanie. La Suisse a négocié un deuxième protocole additionnel à l'accord sur la libre circulation des personnes. A compter de son entrée en vigueur, la Suisse maintiendra pendant 7 ans des restrictions d'accès au marché du travail : contingents, priorité aux travailleurs indigènes, contrôle préalable des salaires et des conditions de travail. Ces mesures s'appliqueront aussi aux prestations de service transfrontalières de durée limitée dans plusieurs secteurs tels que la construction, le second œuvre, l'horticulture, la sécurité et le nettoyage industriel. A la fin de cette période transitoire, une clause de sauvegarde entrera en vigueur. Des contingents pourront ensuite être réintroduits pendant 3 ans en cas d'afflux migratoire supérieur à la moyenne en provenance de

¹ De juin 2006 à mai 2007

² Taux désaisonnalisé, fin 2007

Bulgarie et de Roumanie. Au final, ce n'est donc pas avant 2019 au plus tôt que la libre circulation agira pleinement. Seuls les travailleurs possédant un contrat de travail pourront bénéficier de la libre circulation. Le « tourisme social » ou une hausse de la criminalité sont exclus.

Bulgarie et Roumanie : des marchés d'avenir

L'extension des accords bilatéraux et de la libre circulation des personnes offre aux entreprises suisses un accès privilégié à des marchés en plein essor. La Bulgarie et la Roumanie affichent des taux de croissance de 5 - 6 % en moyenne annuelle depuis 2001. Et, depuis leur adhésion à l'UE, la demande de biens et de services de qualité s'est encore accrue. Nos entreprises en ont déjà profité. J'en veux pour preuve que les échanges entre notre pays et les deux nouveaux membres de l'UE ont augmenté de 15% en moyenne par an dans les cinq dernières années. Rappelons aussi que la Suisse a enregistré avec les pays d'Europe de l'Est un excédent commercial de près de 2 milliards de francs en 2007. Le volume d'échange avec ces pays est d'ailleurs supérieur à celui avec la Chine.

Confirmer les accords bilatéraux, une évidence

Nous avons ainsi passé en revue les retombées positives de l'accord sur la libre circulation des personnes. L'enjeu dépasse toutefois son champ d'application. Les accords bilatéraux sont en effet pour la plupart liés sur le plan juridique par la clause guillotine. En cas de refus de reconduire ou d'étendre l'accord sur la libre circulation des personnes, d'autres accords bilatéraux essentiels pourraient être remis en cause. La voie bilatérale, qui a fait ses preuves et a été plébiscitée à plusieurs reprises en votation populaire, serait menacée, avec des conséquences difficilement mesurables pour l'économie suisse.

Poursuivre la voie bilatérale en reconduisant et en étendant l'accord sur la libre circulation des personnes est donc tout simplement une nécessité. Les milieux économiques vont s'engager avec force et détermination en faveur des accords bilatéraux en cas de référendum.